

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 04 Septembre

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Madame Victoire JASMIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents (23): Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN/VERCAUTRIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Jean BARDAIL (→ 19 : 51), Madame Liliane DOCAN (→ 19 : 34), Monsieur Sylvain FLEREAU (→ 19 : 36), Monsieur Léonard JERUL (→ 19 : 36)

Etaient absents (9): Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

Etaient représentés (1): Monsieur Jean-Claude LOMBION (par Madame Victoire JASMIN)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 07-08-2013 **Dénomination d'infrastructures sportives**

Les travaux de rénovation des plateaux de Richeval, Gensolin et Vieux-Bourg sont achevés. Ces structures sont mises à la disposition des associations. C'est l'occasion d'honorer des mornaliens ayant œuvré dans le sport et les associations de la commune, aussi j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de dénomination des plateaux sportifs rénovés de :

- Richeval : Eric VATI « dit Dadé »
- Gensolin : Duquesne ANTOINE
- Vieux bourg : Emile FOUCAN

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider la proposition de dénomination des infrastructures sportives susvisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Où l'exposé du maire
et après en avoir délibéré

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver la proposition de dénomination des infrastructures sportives ainsi qu'il suit :

- Plateau sportif de Richeval : Eric VATI « dit Dadé »
- Plateau sportif de Gensolin : Duquesne ANTOINE
- Plateau sportif de Vieux bourg : Emile FOUCAN

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 04 Septembre 2013



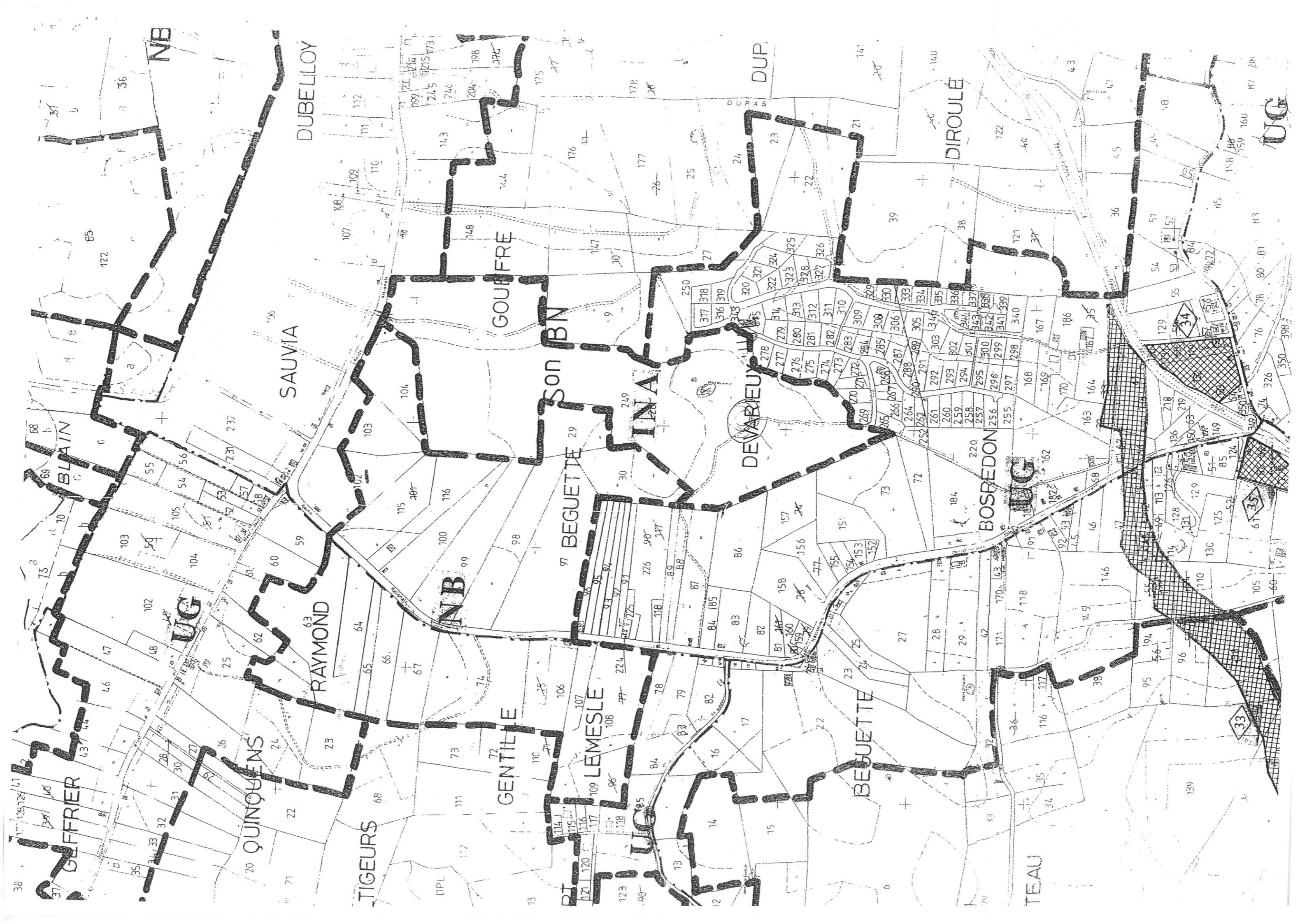
Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité

effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.



38

37
GAFRER

20
QUINQUENS

TIGEURS

72
GENTILLE

109
LEMESLE

70
BLAIN

UG

63
RAYMOND

NB

97
BEGUETTE

INA

DEVARIEUX

BOSREDON

BEGUETTE

TEAU

SAUVIA

GOUFFRÉ

SON BN

DUP

DIROULE

UG